

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

BAL JEAN MOULIN - ALBERTVILLE

La FCPE revendique depuis plusieurs années la gratuité des livres. Mais face aux coûts de scolarité toujours plus important et source d'inégalité entre les enfants, il est apparu nécessaire pour la FCPE d'organiser la solidarité entre parents pour créer de bonnes conditions d'apprentissage pour tous !

Ce règlement intérieur a pour objet de clarifier les relations entre les adhérents d'une part et la FCPE Jean Moulin d'autre part.

Gérée par des bénévoles, en dehors de tout esprit lucratif, et mettant l'élève au cœur du système, la Bourse aux livres FCPE n'a pas pour vocation d'être une simple librairie : l'adhérent a des droits, mais aussi des devoirs.

Article 1 :

La Bourse aux livres FCPE est un service réservé uniquement aux élèves scolarisés au Lycée Jean Moulin. Pour bénéficier de ce service, les familles, ainsi que toute personne ayant la garde juridique de l'élève, doivent adhérer à la FCPE moyennant le paiement d'une adhésion annuelle. Aucun livre ne sera remis sans cette cotisation à la FCPE.

Cette adhésion est déductible des impôts. Un reçu fiscal sera adressé à la famille sur simple demande en cochant la case sur le bulletin d'adhésion.

Article 2 :

Les familles ayant plusieurs enfants scolarisés au Lycée Jean Moulin ne paient qu'une seule adhésion complète.

Les familles ayant déjà réglé l'adhésion dans un autre établissement scolaire paient, sur présentation d'un justificatif, uniquement la part locale du Conseil Local. (5€)

Article 3 :

La bourse aux livres est organisée selon le principe «achat-vente» solidaire au forfait.

Le prix de vente est fixé pour une collection entière et par année :

-  100 € pour les secondes
-  120 € pour les premières
-  110 € les terminales

Le prix de rachat est fixé pour une collection entière et par année :

-  50 € pour les livres de seconde
-  40 € pour les livres de premières
-  50 € pour les livres de terminales générales *

* Pour les STMG, les détachables (cahiers, TD) ne sont pas facturés en plus ni repris en fin d'année. De ce fait, les élèves ne récupèrent pas de chèque de 50€ à la fin de la terminale.

Le montant du PASS'Région permet aux familles de ne pas avancer d'argent pour les livres.

Le rachat des livres de seconde (pour les élèves passant en première au lycée Jean Moulin) et de première (pour les élèves passant en terminale au Lycée Jean Moulin) est un avoir pour l'achat des livres de l'année suivante :

- Reprise des livres de 2^{nde} = 50€ + commande livres de 1^{ère} = 70€ PASS'Région soit 120€
- Reprise des livres de 1^{ère} = 40€ + commande livres de Terminale = 70€ PASS'Région soit 110€
- Reprise des livres de Terminale = Coup de pouce « Avenir » sous forme d'un chèque de 50€

Les livres manquants ou détériorés sont facturés 20 € par livre. En cas d'absence du CD le livre est considéré comme manquant.

Lors d'un changement de manuel :

-  La collection est considérée complète
-  Le manuel est conservé par la famille ou recyclé

Les livres ne pourront être rachetés que si la famille adhère pour l'année suivante (sauf les bacheliers). La FCPE se réserve de droit de refuser une reprise (désaccord sur l'état, mauvaise foi ou incivisme de l'adhérent). Lors du rachat les livres remis en double ne sont pas repris, ils sont soit gardé par l'adhérent soit remis à titre gratuit.

Un élève qui change d'établissement en cours de cycle doit restituer ses livres à la FCPE Jean Moulin.

Le mode de règlement (adhésion, livre perdu,...)se fait soit par chèque à l'ordre de la FCPE, soit par espèce.

Article 4 :

La réservation des livres se fait sur le site fcpe73.ovh onglet Lycée Jean Moulin.

La réservation est clôturée le 12 juillet. Au-delà de cette date les réservations se feront de façon exceptionnelle avec l'accord du responsable de la BAL.

En cas de redoublement, les livres conservés par la famille d'une année sur l'autre ne sont pas facturés, seule l'adhésion est demandée. Les livres seront rachetés l'année suivante à l'exception de ceux qui ne figureront pas sur les listes fournies par le lycée.

Lors des inscriptions au lycée, les familles apportent (si elles ne l'ont pas déposés dans la boîte aux lettres) : le bulletin d'adhésion à la FCPE, la feuille de commande, le montant de l'adhésion et un chèque de caution d'un montant de 100 € pour les secondes.

L'adhérent s'engage à respecter les dates de restitution et de distribution des livres fixées chaque année.

En cas d'impossibilité prendre contact sur le site www.fcpejeanmoulin.com

Pour les livres qui ne pourraient être remis lors de la distribution (retard de livraison, rupture des stocks de l'éditeur...), les familles seront contactées par mails, ou SMS pour une nouvelle date de distribution.

Article 5 :

En cas de force majeure (déménagement, réorientation, ...), le remboursement de la collection se fera aux mêmes conditions qu'à l'article 3 du présent règlement.

L'adhésion n'est pas remboursable.